

INTERPELLATION ERIC ROCHAT

Syndic..... *M le Syndic*
Municipaux..... *Membre*
Divers..... *Seigneur Genevois*

« La mort des petits commerces ? » (*Death of a salesman*)

R . 2 OCT. 2013
Dossiers..... *10.01.06*
 GED canevas PV archivé

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Rassurez-vous, seuls le titre et les conclusions de cette interpellation seront sérieux, l'investigation menée dans notre village à propos de la politique de parcage et des horodateurs m'ayant gratifié d'une hilarité guère plus retrouvée depuis la lecture des aventures de Gaston Lagaffe et de Longtarin. Si comme moi vous avez renoncé dès la première heure à nourrir ces « affreux mange-fric », vous aurez aussi quelque peine à dépister les quinze sites dans lesquels ils sévissent. Certains d'entre vous d'ailleurs m'ont découvert vers minuit, affairé à retrouver les manquants. Mais l'effort en vaut la peine, jugez-en plutôt :

Douze sites sont libres le dimanche et les jours fériés, et deux comprennent également le samedi, à l'école et en zone industrielle où personne n'a l'idée de se rendre ce jour-là, même en bus. Pas celui de l'Eglise bien entendu mais il est convenu que quand la grosse cloche sonne, l'horodateur ferme les yeux. **Seul le site de la boulangerie est payant 7 jours sur 7.**

Les durées de parcage possibles vont de 30 minutes à 12 heures. Egrenons au passage 1 heure, 1 heure trente, deux heures, cinq heures et onze heures. L'auberge et la salle communale ont droit à deux heures en sus de la pause de 90 minutes à midi. **Les trente minutes sont réservées, vous l'aurez deviné, à la Boulangerie Golay et au Lotus,** où il est indispensable de prendre un ticket gratuit pour les 15 premières minutes et de verser 50 centimes le temps de boire son café ou d'acheter son shop suey.

Les heures d'exemption témoignent de l'imagination espiègle de l'expert consulté : sept heures – douze heures, treize heures trente – dix-huit heures est la règle mais pourquoi deux endroits à 0700-19h00, pourquoi une zone bleue à l'Arbériat de 7h00 à 18h00, limitée par coquetterie à une heure de parcage ; pourquoi encore un 14-18 et un 1419 ? pour satisfaire les nostalgiques de la Grande Guerre et de la bataille d'Ulrichen où les Valaisans, eux, ont vaincu les Bernois... ?

Les tarifs vont de 10 centimes par heure pour les deux premières heures au parking de l'Eglise à 10 centimes pour 15 minutes sous le bâtiment communal ou au rond-point de la Chiésaz. Ils sont à 50 centimes par heure presque partout sauf... devinez encore ! **à la boulangerie Golay et au Lotus où c'est 50 centimes le quart d'heure !**

Quant aux exceptions, elles concernent les titulaires d'autorisations A1, B1, C1, D2 (j'ai dû manquer la D1!) E1 et I 1. Il m'intéresserait de connaître le coût d'obtention de ces dispenses de dépenser et les qualités de ceux qui les obtiennent.

Comme vous l'avez compris, la boulangerie Golay et le traiteur du Lotus sont particulièrement concernés et régalingés par le dispositif exubérant mis en place dans un gros village de cinq mille habitants. Pour ceux qui connaissent le gadget de Allpark qui permet, sans chercher monnaie, de payer ses taxes de parcage dans bientôt toute la Suisse occidentale, Yverdon, La Tour-de-Peilz, Morges et Aigle ont cinq options, Blonay une seule, Vevey sept, Nyon et Montreux 13. La métropole tyalo en a 15, au point que mon système, qui n'en affiche que 7, me mettrait en faute 1 fois sur deux si je l'activais sur le territoire de la commune ! Piège suprême, sous la Salle communale, le panneau de parcage indique le numéro 6 et l'horodateur le numéro 5 : cela peut rapporter gros, croyez-moi !

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, St-Légier est le banc d'essai de la Société des Horodateurs Réunis ! Sans parler d'une permanente recherche de monnaie, les citoyennes et citoyens nécessitent une formation continue pour échapper aux pièges subtils qui leur sont tendus. Le roi URBU – URBU comme urbaniste - a lourdement frappé car c'est dans la différence infime qu'on piège le mieux pères de famille et professionnelles...

En regardant ces prismes d'acier bleu, à la plaque jaune et aux boutons rouge et vert, armes de la commune, je ne peux m'empêcher d'évoquer notre ancien collègue Jean Ruf qui, sans hésiter, aurait affirmé : l'Edicule ne tue pas !

Et bien, aujourd'hui, il se serait trompé car l'acharnement mis à gêner, entraver, interdire l'activité de notre boulanger et de notre traiteur pourrait avoir des conséquences redoutables, et à court terme, je le crains : rappelez-vous notre soulagement quand Monsieur Golay, père, aujourd'hui malheureusement disparu, a accepté de reprendre une boulangerie dans le nouveau bâtiment. Mais n'ai-je pas entendu quelqu'un me dire il y a trois jours : « de quoi se plaignent-ils ? Il y a plus de places libres qu'avant devant chez eux ! » (sic !) Croyez-vous vraiment que les clients déposent ailleurs leurs véhicules, qu'ils viennent avec le bus 202 et que la diminution drastique de la fréquentation du repas de midi est une conséquence biologiquement souhaitable ?

Aussi, redevenant cette fois très sérieux, en référence à l'article 66 de notre règlement, j'interpelle la Municipalité sur la politique menée en matière de parcage dans la commune, sur l'aberrante diversité régnant d'une zone de parcage à l'autre, sur sa responsabilité vis-à-vis des commerces et de leur survie, sur le rapport existant entre les coûts d'investissement engagés, les recettes obtenues, les déficits d'image et de fréquentation observés. Notre règlement prévoit une réponse rapide. Je suis reconnaissant à notre autorité exécutive de s'y conformer.

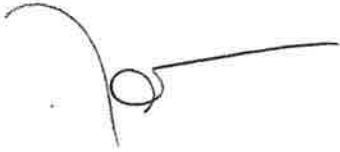
St-Légier, le 24 septembre 2013


Eric Rochat

M. M.

Heymond.







LIEU	ALLPARK JOURS	DUREE	HEURES	EXEMPTION	TARIF 1	TARIF 2	Autor.
Parking Eglise	1 Libre DI et jours fériés	Max 12 h.	0700 - 1900		10 cts = 1 h. pr 2h. 50 cts h.		B1
Zone Industrielle	2 Libre Sa,DI, fériés	Max 12 h.	0700 - 1900		50 cts = 1h.		I 1
Place de la Gare	3 Libre DI et jours fériés	Max 11 h.	6-12; 1400-19		50 cts = 1h.	4.-- forfait	A1
Carrefour Chiésaz	4 Libre DI et jours fériés	Max 2 h.	7-12;1400-18		10 cts = 15 m	50 cts h.	
Salle communale ouest	5	Max 2 h.					
Salle communale ouest	6	Max 2 h.	7-12; 1330-18		50 cts = 1h.		
Terrain foot est	7 Libre DI et jours fériés	Max 5 h.	7-12; 1330-18		50 cts = 1h.		
Terrain foot ouest	8 Libre DI et jours fériés	Max 12 h.	7-12; 1330-18		50 cts = 1h.	Fft 4.- ou 2x2	C1
Boulangerie	9 Valable 7 jours sur 7	Max 30 min.	7-12; 1330-18	15 min + ticket	50 cts = 15 min.		
Sous bâtiment communal	10 Libre DI et jours fériés	Max 2 h.	7-12; 1330-18		10 cts = 15 m	50 cts h.	D2
Derrière la Place	11 Libre DI et jours fériés	Max 1 h.	7-12; 1330-18		50 cts = 1h.		
Auberge	12 Libre DI et jours fériés	Max 2 h.	7-12; 1330-18		50 cts = 1h.		
Devant le Lotus	13 Libre DI et jours fériés	Max 30 min.	7-12; 1330-18	15 min + ticket	50 cts = 15 min.		
Le Petit	14 Libre DI et jours fériés	Max 2 h.	7-12; 1330-18		50 cts = 1h.		
Salle communale est	15 Libre DI et jours fériés	Max 2 h.	7-12; 1330-18		50 cts = 1h.		
Ecole	Z.bleue Libre Sa,DI, fériés	Max. 1h30	0700 - 1900				E1
Arbériat	Z-bleue Libre DI et jours fériés	Max 1 h.	0700 - 1800				